



4 février 2026

Vers une nouvelle maîtrise des armements ?

Défis et opportunités de l'expiration de New START

Héloïse FAYET

Héloïse Fayet est chercheuse et responsable du Programme dissuasion et prolifération à l'Ifri.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-1164-1

© Tous droits réservés,
Paris, Ifri, 2025.

Image : Les présidents Obama et Medvedev après la signature du traité New START. Prague, 8 avril 2010 © Alex Natin/UPI/Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Héloïse Fayet, « Vers une nouvelle maîtrise des armements ? Défis et opportunités de l'expiration de New START », *Éditoriaux de l'Ifri*, Ifri, 4 février 2026.

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15
Tél. : (01) 40 61 60 00
E-mail: accueil@ifri.org
www.ifri.org

Signé en 2010 entre Barack Obama et Dmitri Medvedev pendant une période de détente entre les deux grandes puissances, New START (*New Strategic Arms Reduction Treaty*) devrait – sauf revirement de dernière minute – expirer le 5 février 2026¹. Héritier des grands traités de réduction des armements stratégiques de la guerre froide entre l'URSS et les États-Unis, ce traité a permis de réduire les arsenaux nucléaires russes et américains de plus de 30 % par rapport au début du XXI^e siècle, en instaurant des limites quantitatives sur le nombre de têtes nucléaires stratégiques déployées – c'est-à-dire immédiatement utilisables – et des mécanismes de transparence et de vérification mutuelles.

Cependant, à l'image d'autres traités de la guerre froide – comme le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) dont Donald Trump était sorti en 2019 après une violation attribuée à la Russie, et le Traité d'interdiction complète sur les essais nucléaires (TICE) dératifié par Vladimir Poutine en 2023² –, ce traité, et la maîtrise des armements au sens large, est désormais victime de la compétition stratégique que se livrent les grandes puissances. L'impossibilité de construire un successeur à New START peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment l'absence de confiance entre la Russie et les États-Unis, la nécessité pour Washington de faire face à la montée en puissance de la Chine, et l'émergence de nouvelles technologies comme le Golden Dome ou les armes nucléaires non stratégiques dans les arsenaux américains et russes.

Une expiration inévitable

Sur le plan juridique, il n'était pas envisageable de prolonger New START en l'état : en effet, le traité ne permettait qu'une seule extension, effectuée en 2021 entre Joe Biden et Vladimir Poutine après des négociations ardues – signe d'une tentative des États-Unis de maintenir la Russie dans un dialogue stratégique et une maîtrise des armements. Le traité était d'ailleurs moribond depuis la crise du Covid-19, pendant laquelle les inspections mutuelles avaient été suspendues, sans jamais reprendre. Dans sa stratégie de manipulation du risque nucléaire dans le cadre de la guerre en Ukraine, Vladimir Poutine avait ainsi annoncé l'arrêt des inspections en août 2022, avant de déclarer la suspension de l'application du traité en février 2023³.

Une option de prolongation a cependant été proposée par le président russe en septembre 2025, profitant d'une amélioration des relations entre Moscou et Washington à la faveur de la réélection de Trump. Il avait annoncé être prêt à maintenir la limite quantitative de New START, soit 1 550 têtes nucléaires stratégiques déployées sur 700 lanceurs, si les États-Unis s'engageaient à faire de même⁴. Cette proposition n'avait pas rencontré d'écho particulier au sein de l'administration américaine. Donald Trump avait bien déclaré que cela lui « semblait une bonne idée », en ligne avec son attrait pour la « dénucléarisation », évoqué à plusieurs reprises depuis son retour à la Maison-Blanche, mais sans effets concrets. Interrogé sur ce sujet en janvier 2026, le président des États-Unis avait précisé – brièvement – sa pensée, expliquant que le traité devait expirer afin de pouvoir trouver un meilleur accord, incluant notamment la Chine⁵. Les documents stratégiques publiés par la seconde administration Trump, en particulier la *National Security Strategy* et la *National Defense Strategy*, ne contiennent que peu d'éléments sur la stratégie nucléaire du pays et ne font pas référence à New START.

Pour sa part, Moscou considère que l'expiration du traité sans solution de remplacement est la faute des États-Unis, étant donné que Washington n'a pas répondu à leur proposition. Sergueï Riabkov, ministre adjoint des Affaires étrangères, s'est dit prêt à « faire face à ce nouveau monde » sans grands traités bilatéraux. Pour lui, la

relation entre la Russie et les États-Unis doit évoluer avant de pouvoir envisager de nouvelles discussions sur la stabilité stratégique⁶. Il a également mentionné la nécessité d'inclure la France et le Royaume-Uni dans des accords multilatéraux, une demande récurrente de la Russie. Les deux arsenaux européens, pourtant bien inférieurs à ceux de la Russie et des États-Unis (moins de 500 têtes stratégiques à deux), seraient alors comptés dans un « panier » occidental aux côtés de l'arsenal nucléaire américain, ce qui les transformerait en levier de négociations pour les deux grandes puissances. La France s'est toujours refusée à ce principe, dès ses prémisses dans les années 1980. Plus largement, l'expiration de New START confirme la tendance à la manipulation de la maîtrise des armements à des fins de compétition stratégique et, plus spécifiquement, dans ce cas, à la guerre en Ukraine.

Le futur des arsenaux russes et américains

Une augmentation des arsenaux nucléaires russes et américains dès l'expiration du traité n'a rien d'automatique. Certaines des tendances observées dans les doctrines et capacités des deux pays sont antérieures à l'expiration de New START. Cependant, plusieurs tendances se dessinent du fait d'un rôle plus important des armes nucléaires dans la compétition stratégique et de l'émergence de nouvelles technologies.

Dès 2023, la Commission bipartisane sur la posture stratégique américaine préconisait une plus grande flexibilité et diversité de l'arsenal nucléaire américain⁷, notamment pour faire face à ce que les États-Unis appellent le « problème des deux pairs » : leur incapacité perçue à dissuader à la fois la Russie et la Chine une fois que cette dernière dépassera les 1 000 têtes nucléaires (une échéance prévue pour 2030 selon la plupart des estimations américaines). Plusieurs experts de sensibilités politiques diverses préconisent ainsi un « *upload* » de têtes nucléaires américaines⁸, c'est-à-dire sortir de leur réserve des têtes reléguées à l'époque de la signature de New START, afin d'augmenter le nombre d'ogives déployées sur les missiles balistiques tirés depuis des sous-marins et les missiles balistiques intercontinentaux tirés depuis des silos⁹. Le chiffre n'est en revanche pas déterminé et les conditions techniques peu détaillées : si un

upload d'une dizaine de têtes semble réalisable en quelques semaines, la modernisation et la « remise à niveau » de plusieurs centaines de têtes, comme le préconisent certains anciens de l'administration Biden, serait plus longue et coûteuse. Des précautions sont déjà prises : en janvier, la National Nuclear Security Administration a annoncé avoir intensifié sa production de tritium¹⁰, un gaz indispensable aux têtes thermonucléaires et dont la courte demi-vie ne lui permet pas d'être stocké pendant plusieurs dizaines d'années.

Cependant, tous les experts ne s'accordent pas sur la nécessité d'augmenter l'arsenal stratégique. Certains préconisent plutôt, sur le modèle russe, une diversification des armes nucléaires américaines, qui se traduirait par le déploiement de nouvelles armes nucléaires tactiques – y compris chez les alliés et partenaires – ou l'accélération des programmes de modernisation, dont certains ont des années de retard, comme le futur ICBM Sentinel.

Du côté russe, il est possible que des violations de New START aient déjà été commises pendant la validité du traité, mais elles sont complexes à observer et vérifier du fait de l'arrêt des inspections mutuelles depuis 2020. Il est néanmoins prouvé que la Russie a augmenté le nombre de vecteurs dans son arsenal sur la période (20 % de SLBM supplémentaires), montrant les limites du traité¹¹. De plus, si Moscou a maintenu une chaîne de production et de maintenance de têtes nucléaires, le pays rencontre d'autres difficultés sur les objets non nucléaires des ogives, tels que les aides à la pénétration ou les systèmes de guidage¹². De ce fait, l'arsenal nucléaire russe a choisi une autre voie, celle de la diversification, qui devrait se poursuivre. Certains projets exotiques, comme le missile de croisière *Burevestnik* (à tête nucléaire et propulsion nucléaire), son équivalent sous-marin *Poséidon* ou le planeur hypersonique *Avanguard*, représentent des percées technologiques et stratégiques mais sans être interdits par New START. De même, la Russie pourrait continuer à développer son arsenal d'armes nucléaires non stratégiques. Exemptes de tout traité, elles représentent la principale menace pour l'Europe aujourd'hui, faisant de l'expiration du traité un sujet de moindre importance pour les pays européens.

Dans tous les cas, la Russie ne fait pas face aux mêmes défis que les États-Unis et ne conçoit pas les menaces de la même façon : si les relations russo-chinoises sont changeantes, l'arsenal nucléaire russe futur n'est pas taillé en fonction du besoin de dissuader à la fois la Chine et les États-Unis. En revanche, le projet de défense antimissiles Golden Dome annoncé par Donald Trump est perçu comme une réelle menace pour l'arsenal nucléaire russe. Ainsi, la proposition d'extension du traité en septembre 2025 par Vladimir Poutine était conditionnée à un abandon du projet, qualifié de déstabilisateur car nécessitant potentiellement plus de têtes nucléaires pour atteindre le même nombre de cibles.

Une opportunité pour une nouvelle maîtrise des armements ?

Cette expiration de New START et la perspective d'une augmentation des arsenaux ne signifient pas non plus une augmentation automatique du risque nucléaire. Les situations de crise nucléaire, telles que la crise de Cuba en 1962 ou la perspective d'emploi de l'arme par la Russie contre l'Ukraine en octobre 2022, se sont déroulées soit dans une période avec une forte disparité entre les arsenaux, soit alors que New START était toujours officiellement en vigueur.

De plus, certains des mécanismes les plus importants pour la Russie et les États-Unis survivent à cette expiration, tels que les National Risk Reduction Centers ou les mémorandums sur les pré-notifications des exercices stratégiques et essais de missiles. Ce maintien permet également de réfléchir à une maîtrise des armements du XXI^e siècle adaptée aux défis d'un nouvel âge nucléaire : plutôt que des limites quantitatives en format bilatéral, il serait souhaitable d'évoluer vers une maîtrise des armements basée sur les comportements des États nucléaires et leurs responsabilités¹³.

Au-delà des notifications, qui existent aujourd'hui dans ce format bilatéral mais également en multilatéral entre les États signataires du code de conduite de La Haye, on pourrait promouvoir les lignes directes de communication, dont de nombreuses existent déjà¹⁴. Le type de vecteur et d'arme pourrait aussi être mieux régulé afin de limiter les innovations technologiques potentiellement

déstabilisantes et dangereuses sur le plan de la sûreté nucléaire, comme les missiles russes à propulsion nucléaire. Enfin, les engagements unilatéraux ou multilatéraux sur l'inclusion contrôlée de l'Intelligence artificielle dans certains systèmes concourant à la dissuasion nucléaire, ou des efforts sur la sûreté des arsenaux, seraient également des avancées positives pour une nouvelle maîtrise des armements, libérée de la compétition stratégique et permettant d'inclure l'ensemble des États dotés et possesseurs d'armes nucléaires, dont les Européens¹⁵.

1. Le texte complet est disponible sur le site du département d'État américain : <https://2009-2017.state.gov>.

2. D. Horschig, « A Fragile Consensus? The Pressure on the Norm Against Nuclear Testing », *Ifri Papers*, Ifri, 22 avril 2025.

3. E. Maitre, « Suspension du traité New START », *Bulletin de l'Observatoire de la Dissuasion*, n° 107, Fondation pour la recherche stratégique, 3 avril 2023.

4. X. Liang, « Russia Proposes One-Year New START Extension », Arms Control Association, octobre 2025.

5. J. Landay et J. Ward, « “If it Expires, it Expires,” Trump Tells NYT about US-Russia Nuclear Treaty », Reuters, 9 janvier 2026.

6. « Ryabkov: Russia Will Not Make any Demarches before the Expiration of the New START Treaty », TASS, 3 février 2026.

7. « America’s Strategic Posture: The Final Report of the Congressional Commission on the Strategic Posture of the United States », Institute for Defense Analysis, octobre 2023.

8. « A New Nuclear Arms Race Threatens », *The Economist*, 3 février 2026 ; R. Peters, « The U.S. Nuclear Arsenal of 2050: A Proposal for American Survival », The Heritage Foundation, 3 octobre 2025.

9. Selon le Bulletin of the Atomic Scientists, les États-Unis disposeraient de 1 930 têtes nucléaires en réserve. Lire H. M. Kristensen *et al.*, « United States Nuclear Weapons, 2025 », Bulletin of the Atomic Scientists, n° 81, vol. 1, 2025, p. 53-79.

10. « NNSA Sets Record for Tritium Extraction », National Nuclear Security Administration, 23 janvier 2026, disponible sur : www.energy.gov.

11. H. Williams, « Three Truths About the End of New START and What It Means for Strategic Competition », Center for Strategic and International Studies, 2 février 2026.

12. N. Grajewski, « Farewell to Arms Control », Axes and Atoms, 4 février 2026, disponible sur : <https://axesandatoms.substack.com>.

13. U. Kühn et H. Williams, « A New Approach to Arms Control », *Foreign Affairs*, 14 juin 2023.

14. S. Miller, « Nuclear Hotlines: Origins, Evolution, Applications », *Journal for Peace and Disarmament*, vol. 4, 2021, p. 176-191.

15. H. Williams, « Russia Inconsistency on Arms Control is an Opportunity for Europe », Center for Strategic and International Studies, 8 mai 2025.